

CIBLE

ÉVICTION

Malgré les assurances données voici un an par la droite libérale, la liberté de l'information se traite ces temps-ci à la husarde. En gros et dans le détail.

A peine remarquée, la nomination à la tête de France 3 Rhône-Alpes-Auvergne d'un proche du ministre de la Communication.

Simplement « regrettée » par le Conseil supérieur de l'Audiovisuel, l'éviction du président de Radio France Outre-Mer à la suite d'une brutale manoeuvre d'intimidation.

Juste présentée comme une mesure de précaution face à éventuel coup de bourse, la constitution d'un pacte d'actionnaires de Canal Plus - qui se traduit par la mise sous tutelle de la chaîne cryptée. Les actionnaires en question sont proches du gouvernement, l'affaire a été conclue avec la bénédiction du ministre des Finances, et le patron de Canal Plus a le tort d'être un ami de François Mitterrand.

La gauche faisait de même ? Raison de plus pour ne pas l'imiter. Et qu'on y prenne garde : alors que les médias échappaient de mille manières aux socialistes, nous assistons aujourd'hui à une tentative de verrouillage complet.

MISÈRE

La démission des politiques



M 2242 - 616 - 15,00 F



Vivre à découvert

Entre les facilités de la puce (électronique) et la liberté, entre la sécurité du contrôle informatique et cette même liberté, est-il encore possible de choisir ?

à *Libération* voici quelques années, les fausses cartes « infalsifiables » sont prêtes, et le changement de technique aura pour seules conséquences l'élimination des petits faussaires peu équipés, et l'augmentation du prix de la fausse carte en raison du coût de l'investissement !

Beaucoup plus grave que la carte d'identité : le flicage électronique de tout un chacun, dans les démarches les plus banales de la vie quotidienne. On ne s'en est pas rendu compte jusqu'à l'affaire O.M.-Valencien, qui a montré que nous laissons nos traces dans les mémoires électroniques de tout le pays : tel fut soupçonné parce que le central téléphonique de son hôtel avait gardé en mémoire le numéro appelé, l'heure et la durée

de l'appel ; tel autre fut inquiété car il s'était servi de cartes pour payer l'autoroute et prendre de l'essence, et qu'on pouvait situer la minute précise de ces menues dépenses. Naturellement, l'usage d'une carte de crédit permet de suivre les déplacements de son heureux possesseur, de billetterie en magasins, de ville en ville. Très repérables aussi, les utilisateurs de téléphones portatifs puisque les mémoires de France Télécom gardent en mémoire le lieu, l'heure, et la durée des appels.

Bien sûr, ces renseignements ne sont fournis que sur commission rogatoire. Bien sûr, la Commission informatique et libertés est là pour prévenir ou pour corriger les dérapages. Bien sûr, les traces sont un jour ou l'autre effa-

cées. Mais il suffit d'un employé de banque indécrottable, ou d'un informaticien peu scrupuleux, pour qu'une liste de déplacements ou d'appels soit communiquée à un concurrent, à un adversaire. Après tout, la presse a bien publié des feuilles d'impôts... Cela sans oublier que les écoutes téléphoniques privées tendent à se multiplier : certaines officines d'enquêteurs privés vendent volontiers (et cher) ce petit service qui facilite grandement toutes sortes d'enquêtes.

Sommes-nous déjà entrés dans un totalitarisme technologique ? Non point. Il suffit d'éviter la paranoïa et de retrouver de vieilles habitudes oubliées pour arpenter en paix ses jardins secrets :

- d'abord, payer en espèces. En outre, le contrôle des dépenses est beaucoup plus facile qu'avec une carte de crédit.

- ensuite, prendre le train. On y dort, on y lit, et on arrive à l'heure à ses rendez-vous d'affaires et à ses affaires d'amour.

- enfin, pour les confidences, il suffit de téléphoner d'une cabine publique, en utilisant les cartes jetables. Là encore, secrets gardés et dépenses bien contrôlées !

Annette DELRANCK



royaliste

SOMMAIRE : p.2 : Vivre à découvert - p.3 : Mariage de déraison - Il faut abolir la peine de mort - p.4 : La protection sociale à la dérive - p.5 : La guerre russo-turque - p.6 : Prostitution et société industrielle - p.7 : Désobéissance - La misère du monde - p.8 : La loi au défi - p.9 : Mayotte la française - p.10 : Action royaliste - p.11 : Editorial : De Sarajevo à Lillehammer.

REDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
Téléphone : (1) 42.97.42.57
Dir. de la publication : Yvan AUMONT
Comm. parit. 51700 - ISSN 0151-5772
Diffusion NMPP - Imprimé en France

bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement de trois mois (100 F), six mois (185 F), un an (270 F), de soutien (500F)*
(* Encadrez la formule de votre choix)

NOM : Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris - CCP 18 104 06 N Paris

Mariage de déraison

Sur le marché automobile, le lion britannique, déjà fort édenté, vient de perdre son dernier croc (si l'on excepte Rolls-Royce - pour combien de temps ?). Le rachat de Rover par BMW met un terme à l'indépendance d'une industrie jadis prestigieuse.

L'entreprise bavaroise, « petit » constructeur indépendant à mis sur la table 800 millions de livres pour prendre, au nez et à la barbe des Japonais déjà dans la place, le contrôle (80 %) du dernier groupe britannique d'importance (1). Cela laisse songeur sur les commentaires condescendants de la presse automobile qui s'interrogeait sur l'avenir de BMW, constructeur prestigieux mais isolé, qui ne bénéficiait pas de la diversification de son concurrent Daimler-Benz (Mercedes).

On pourrait dauber sur la duplicité des Britanniques vis-à-vis de Honda sur lequel ils se sont appuyés pour renouveler une gamme exsangue : la plupart des Rover produites aujourd'hui dérivent des Honda Concerto, Accord ou Legend. Mais ne pleurons pas sur la mésaventure des Japonais qui se sont servis du Royaume Uni comme d'un cheval de Troie dans la Communauté Européenne. Si Honda contrôle encore 20 % de Rover, Toyota et Nissan ont choisi une autre stratégie : l'implantation d'usines. Du reste, l'hypocrisie anglaise n'avait d'égale que la nipponne, le président de Honda déclarant qu'il « a toujours pensé que la clef du succès de notre association était l'indépendance de Rover » !

Mais s'agit-il d'une victoire que de choisir son maître ? Tim Sainsbury, secrétaire d'État à l'Industrie, n'a pas craint de manier le plus extrême paradoxe en déclarant qu'il voyait dans le rachat par une firme étrangère « la preuve d'une amélioration spectaculaire de la compétitivité de l'industrie automobile nationale ». Le chef du Labour n'a-t-il pas, au contraire, raison lorsqu'il évoque la nécessité de « satisfaire les besoins d'argent frais à court terme de

British Aerospace ». En réalité, la Grande-Bretagne dépend étroitement des investissements américains et japonais : un tiers des investissements étrangers en Europe se retrouve sur son sol.

Le Gouvernement de sa gracieuse Majesté affirme que : « dans les marchés internationaux d'aujourd'hui, peu importe qui est le propriétaire... ce qui compte, ce sont les emplois et la productivité ». Certes, BMW met un pied dans un pays où la main-d'œuvre est l'une des moins chères des pays européens développés ; mais on peut se demander dans quelle mesure, gains de productivité mis à part, le constructeur allemand peut garantir le maintien de l'emploi dans une Communauté Européenne où la récession n'en finit pas d'opérer des ravages.

Une vérité demeure : celui qui contrôle le capital détient le pouvoir (et agit en fonction de ses seuls intérêts). On regrettera d'autant plus l'échec du « rapprochement » entre Volvo et Renault (dont, outre la compréhensible inquiétude suédoise, les maladroites françaises, notamment gouvernementales, sont responsables). Engagée dans un processus de privatisation, l'ancienne Régie, qui s'est fait « souffler » le tchèque Skoda par Volkswagen, a besoin de connaître les intentions de Volvo, chacune des marques contrôlant une partie du capital de l'autre.

Salué comme une grande victoire « européenne », le rachat de Rover par BMW n'est que la conséquence du libéralisme pur et dur.

Sur le front automobile, les grandes manœuvres continuent...

Alain SOLARI

(1) Jaguar et Aston-Martin sont contrôlés par Ford, et Lotus (tout comme Saab, concurrent suédois de Volvo) par General Motors. Sans parler de Ford U.K. et de Vauxhall, de longue date entre des mains américaines. En revanche, Chrysler a dû céder la place à Peugeot.

Il faut abolir la peine de mort...

La peine de mort en France n'a pas encore été abolie ! Pire, elle s'abat sans instruction, sans procès, sans défense et sans verdict sur n'importe quel innocent, pourvu que sa détresse soit telle qu'en plein hiver il n'ait pour s'abriter qu'un coin de porte ou un carton vide.

O n l'aura compris, la peine de mort dont il est question est celle qui décime année après année les « sans domicile fixe ». Et l'abolition consiste à faire admettre et imposer un « droit minimum au logement » pour tout être humain.

Le texte de proposition de loi que l'association des Nouveaux Droits de l'Homme a soumis à l'approbation de l'abbé Pierre avant de la proposer à l'initiative des parlementaires n'est pas une innovation sans conséquence. Il s'agit que l'on reconnaisse par la force du droit un devoir que la solidarité humaine n'a pu imposer dans les faits à la société. On ne revendique pas un « droit au logement » que les aléas économiques, géographiques, sociaux, et électoralistes rendent aujourd'hui quasi impossible à garantir, mais au moins, dans l'urgence, en comportement d'urgence et de sécurité élémentaire - *minimum minimumum*, dit le texte - une mesure qui fasse en sorte « qu'aucun être humain ne meure plus en raison des conditions climatiques sur le territoire de la République, au plus tard le 1^{er} octobre 1994 ».

Que chaque ville de plus de 10 000 habitants - signe que l'hospitalité survit un peu en monde rural ? - s'engage à « abriter gratuitement toute personne économiquement faible qui en fait la demande », dans un local chauffé avec un « minimum sanitaire » entre le 1^{er} octobre et le 15 mars. Et qu'à proportion de la population le nombre de ces « abris » augmente pour compléter les asiles déjà disponibles, à financement partagé entre commune, département et région.

C'est donc à présent à une « insurrection de la Justice » que le pouvoir est appelé en faveur des plus faibles. *Minimum minimumum* sans lequel toute justice est bafouée.

Un bref coup d'oeil au passé

donne le vertige. Nous sommes des millions à nous souvenir du temps où, au moins dans les campagnes et les petites villes, il y avait toujours un coin de grange, de remise ou de grenier pour éviter au « vagabond » de coucher dehors, ce qui n'aurait pas été chrétien, disait-on. Et cela s'appelait « la vertu d'hospitalité ». En 1954 encore, l'appel historique de détresse lancé par l'abbé Pierre déclencha une « insurrection de la bonté » chez des gens qui se souvenaient de la guerre, des privations, et qui avaient un jour ou l'autre, eux-mêmes ou leurs proches, frappé à la porte d'une ferme ou d'un presbytère. Aujourd'hui, quarante ans après, faut-il en conclure que les coeurs sont secs ?

Non. L'insécurité ou sa psychose, le manque de moyens ou l'obsession de n'en avoir jamais assez ont sans doute refermé les foyers sur eux-mêmes, et la prolifération de la détresse est impressionnante, mais jamais cette souffrance sociale n'a trouvé dans le public un tel écho, une telle résonance participative et de tels concours quand ils sont demandés. Il vient un temps où la bonté pourtant s'épuise à se porter au secours de misères courantes, connues, devenues comme constitutives de la société. Alors, il est légitime qu'elle demande à la Loi de se commettre. Sans doute est-ce même la source principale et la raison première de la Loi. Encore faut-il que la responsabilité politique réponde présent et n'esquive pas le rendez-vous.

C'est donc à présent à une « insurrection de la Justice » que le pouvoir est appelé en faveur des plus faibles. *Minimum minimumum* sans lequel toute justice est bafouée.

François-Gustave CROUZET

La protection sociale à la dérive

A coups d'ajustements structurels imposés par le FMI dans les pays défavorisés, à coups de plans de rigueur dans les pays mieux lotis, c'est toujours et en premier des économies sur la protection sociale qui sont décidées. Quatre exemples :

ESPAGNE : Trois millions de chômeurs. C'est pour cette raison que le gouvernement tranche dans leur droit à l'indemnisation. Désormais, l'allocation chômage ne pourra être versée qu'au moment où l'indemnité de licenciement sera réputée dépensée. Cette dernière équivalant à quarante cinq jours de salaire par année d'ancienneté, le délai de carence atteint donc sept mois et demi pour un salarié licencié après cinq ans de travail.

ALLEMAGNE : Excédés de devoir accorder des avantages exorbitants à leurs salariés, les patrons de la métallurgie ont dénoncé les conventions collectives de la branche. Les travailleurs allemands jouissent de trente jours de congés mais les métallurgistes bénéficient d'un sur-salaire de 50 %.

FRANCE : En allongeant de 37 ans et demi à 40 ans la durée de cotisation à une retraite à taux plein, le gouvernement a sonné le glas de la retraite à 60 ans. Combien de gens nés en 1944, classe d'âge à partir de laquelle la règle des 160 trimestres s'appliquera pourront-ils justifier, à leur soixantième anniversaire, de quarante années de travail ?

ITALIE : Pour tous les citoyens de douze à soixante ans dont le salaire dépasse 80 % du salaire moyen, la caisse publique d'assurance maladie ne prendra plus en charge les remboursements de médicaments et de consultations médicales. Les classes moyennes se voient ainsi rejetées vers les assurances privées ou les mutuelles.

Dans ce climat de retour en arrière, nous n'avons certes rien de bon à attendre de la loi quinquennale sur la protection sociale que

Après une longue et rude marche en avant depuis plus d'un siècle, nous assistons aujourd'hui à une remise en cause des progrès sociaux. Comme quoi à la veille du XXI^e siècle, tout comme aux premiers jours de l'humanité, il vaut mieux toujours être riche et bien portant !



nous prépare, sans concertation réelle des acteurs sociaux, madame le Ministre des Affaires sociales. Surtout quand on sait, grâce aux prévisions de l'UNEDIC, que 240 000 chômeurs nouveaux viendront grossir les effectifs d'exclus en 1994, ceci en réponse au plan quinquennal sur l'emploi voté récemment au Parlement.

Or il faut bien comprendre ceci : plus que la démographie, c'est l'économie, et plus particulièrement le taux d'activité de la population qui influe sur les régimes sociaux : parlerait-on aussi dramatiquement des déficits si les 5 millions d'exclus étaient au travail et cotisaient - alors qu'aujourd'hui ils sont à la charge des cotisants, bien plus que des Pouvoirs publics ?

Outre le niveau d'activité en régression, c'est aussi la baisse de la masse salariale (due au chômage mais aussi au ralentissement des salaires) qui détériore les équilibres. N'est-il pas temps de rechercher une autre assiette de référence, par exemple une taxe sur les plus values ? En effet, la législation actuelle pénalise les entreprises à forte main d'œuvre et exonère

celles (par exemple import-export, technologies nouvelles) à faible effectifs salariaux.

Par ailleurs, ne devons-nous pas inclure dans le GATT certaines clauses et taxes sociales ? Deux objectifs doivent être recherchés :

- mettre au même niveau les concurrents, faute de quoi le libre échangeisme aggrave les effets négatifs du capitalisme et maintient, dans les pays d'origine, les travailleurs en état d'exploitation inhumaine ;
- financer la protection sociale des dits pays, sans passer par les circuits classiques d'assistance financière.

A ce sujet il faut se souvenir que Bismarck imposait des clauses sociales aux clients de l'Allemagne (Luxembourg, Belgique, Pays-Bas, etc) dès lors qu'il avait mis en place son dispositif social en Allemagne. Ainsi s'étendit le système allemand. Pourquoi l'Europe ne ferait-elle pas de même en direction de ses partenaires hors communauté dont un grand nombre sont d'authentiques esclavagistes ?

Encore faudrait-il qu'auparavant, ou simultanément, l'Union Européenne se dote d'une charte sociale. Dans cette perspective (nous faisons

aujourd'hui le chemin inverse !), on doit rechercher davantage l'équivalence des droits sociaux, notamment quand il y a mobilité d'un pays à un autre, plutôt que d'ambitionner une législation unique et uniforme.

Oui, nous faisons le chemin inverse en passant du tout-État au tout-privé dans lequel seuls ceux qui en ont les moyens peuvent s'assurer une vie décente. Nous allons vers le tout-individuel, pour ne pas dire égoïste, en considérant, a priori, que tout ce qui est collectif est sans qualité.

En matière de santé comme en d'autres domaines (transports, sécurité par exemple), il y a une notion de service public à conserver, à rénover.

Faute de liens sociaux solidaires que devient une communauté nationale ? La protection sociale fait partie de la citoyenneté. On vit harmonieusement ensemble quand on est solidaire dans le bonheur et les mauvaises heures des autres.

Une troisième voie existe, mal connue, insuffisamment développée, coincée entre le tout-État collectiviste à excès (communisme) et le tout-privé sauvage et inégalitaire (ultra-libéralisme) : c'est le mouvement associatif, coopératif, mutualiste, paritaire.

Cette économie sociale tente de se faire reconnaître à Bruxelles malgré les réticences des libéraux de tout poil qui ne s'intéressent au social que s'il dégage des produits financiers (par exemple réduire les pensions de retraite mais développer l'épargne individuelle...).

Cette troisième voie paraît être à dimension humaine, capable d'inviter et d'inciter chacun à être participant, responsable, engagé. C'est un des outils pour construire une cité nouvelle dont la force, comme l'a dit un philosophe ancien, réside plus dans l'esprit de ses citoyens que dans ses remparts.

Roger-Pol COTTEREAU

La guerre russo-turque

Il faut d'urgence renforcer la coopération politique avec Ankara dans la question des Balkans. Sinon on ne risque pas moins qu'une guerre russo-turque sous la pression d'un Jirinovski et des néo-ottomanistes.

Prenons les choses à l'envers : en cas de guerre russo-turque que ferait l'OTAN ? Ferait-elle plus que la France et l'Angleterre au dix-neuvième siècle qui régulièrement intervenaient (1) *in fine* pour éviter à la Sublime Porte l'humiliation et modérer des rectifications de frontières qui compromettaient par trop les équilibres de puissance ? Ankara n'en a pas l'assurance.

Les choses vont mal pour le gouvernement turc. La preuve est faite qu'il n'y a pas pour lui d'alternative à l'option européenne.

Le président turc Ozal s'était fourvoyé en Azerbaïdjan avec Eltchi-bey. L'Abkhazie avec Soukhomi et l'Adjarie avec Batoum ne sont plus que des haltes sur la route de Bassora comme pour les avant-gardes nazies en 1942 rêvant comme Jirinovski de « *laver leurs bottes dans les eaux chaudes de l'Océan Indien* » (2). La Turquie avait besoin de renouer avec Bagdad avant les Russes autant pour verrouiller les arrières du P.K.K. (Kurde) qui immobilise 30 % de son armée, que pour rouvrir les oléoducs. Washington ne peut le permettre alors même qu'il compte sur la Turquie pour assurer la défense en profondeur du Golfe et de l'Arabie Saoudite.

Ankara a donc dû céder sur les oléoducs qui devaient acheminer le pétrole du Kazakhstan à travers le Caucase. Ils passeront par les ports russes de la mer Noire, à charge pour la Turquie de garantir l'accès à

la Méditerranée, non plus par le Bosphore mais à travers l'Anatolie. Voilà un enjeu tout trouvé.

Ankara qui comptait sur la Géorgie et l'Ukraine pour assurer son influence sur la mer Noire a perdu en Abkhazie et est en train de perdre en Crimée, en dépit des Tatars. En Crimée, il lui fallait compter non sur des turcophones mais sur l'Europe (3). Or c'est l'Europe plus que l'Asie centrale ou le Moyen-Orient qui met aux prises Ankara et Moscou comme dans toutes les guerres du siècle passé.

Une transversale historique de la Thrace à l'Albanie, tête de pont balkanique de la Turquie, en passant par la Macédoine, le Sandjak et la Bosnie, zone tampon nécessaire à l'équilibre régional et européen, ne signifie pas un retour à l'empire ottoman ni à une république islamique. C'est une telle caricature qui a justifié la guerre de la Russie des Tsars comme hier encore celle de Brejnev en Afghanistan. Il y a plus de cent ans, libéraux et conservateurs s'étrépaient en Angleterre et en France au nom de la défense des Bulgares chrétiens. Revenait-on aujourd'hui de telles luttes de politique intérieure autour de la cause bosniaque et bientôt macédonienne, l'enjeu véritable (4) ? Les camps ont changé mais les enjeux ne sont pas différents. Les Bulgares eux-mêmes ne sont plus dupes. Ils se sont rapprochés des Turcs et des Albanais, permettant d'une part de bien traiter le sort de la minorité turque, d'autre part de garantir l'entente interne entre Macédoniens. Il suffirait néanmoins que Sofia renverse ses alliances, comme c'est déjà arrivé (1916), pour que le sort de la guerre soit scellé.

On comprend que notre attitude en Bosnie soit décisive. Laisser le

conflit à lui-même reviendrait à ouvrir la voie à tous les excès, grand-serbes, grand-bulgares, grand-albanais, et à un mouvement jeune-turc. Après que Bruxelles ferme la porte à la candidature d'Ankara pour des raisons démographiques plus qu'économiques, c'est bien la fermeture des Balkans qui fera comprendre que l'on ne veut rien de ce qui ressemble de près ou de loin à la Turquie en Europe. Et l'on reverra des Russes comme en 1878 et des Bulgares comme en 1913 à San Stefano, aux portes d'Istanbul, voire même des Grecs comme en 1918-1920. Rien ne retiendrait plus Ankara d'annexer Chypre, qui fut le prix payé aux Anglais pour leur médiation de 1878 - quitte à céder à une nouvelle médiation...

Si l'on pense à Jirinovski, dont la personnalité (5) ne fait qu'accroître la représentation que l'on se fait en Russie du Turc, ennemi héréditaire, que, chaque fois que l'on parle de la Bosnie, l'on pense aussi et d'abord au chef du gouvernement turc Mme Tansu Ciller. Londres et Bonn ont eu la bonne idée d'engager un dialogue à trois avec Ankara. Une première réunion a eu lieu le 20 janvier. Paris qui avait su avec Bonn lancer une conversation à trois avec la Pologne, est cette fois en retard. Il lui faut d'urgence rectifier le tir.

Yves LA MARCK

(1) Traité de Paris en 1856 qui consacrait la défaite de la Russie après la guerre de Crimée. Congrès de Berlin en 1878 qui révisait le traité de San Stefano (entre la Russie et la Turquie). Londres en 1913, après la seconde guerre balkanique.

(2) Cf. l'article « La route de la soie » *in* *Royaliste* n° 611 du 13 décembre 1993.

(3) Cette hypothèse était évoquée *in* *Royaliste* n° 564 (« La Guerre de Crimée ») du 7 octobre 1991.

(4) Voir « L'ultimatum à la Serbie » *in* *Royaliste* n° 592 du 11 janvier 1993.

(5) Russe du Kazakhstan, diplômé de turc de l'école des langues orientales de Moscou, expulsé de Turquie pour agitation syndicale, soupçonné d'appartenir au KGB.

BRÈVES

♦ **BELGIQUE :** Le roi Albert II des Belges a relancé le débat sur l'annistie des anciens collaborateurs à quelques mois des cérémonies marquant le cinquantième anniversaire de la Libération. Dans son discours de Nouvel An aux Corps constitués, le roi des Belges a déclaré en néerlandais, « *dans le cadre de la pacification entre les communautés, les mesures qui peuvent contribuer à la réconciliation entre les citoyens doivent être étudiées* ». Cette petite phrase a mis le feu aux poudres car à la veille des célébrations, la classe politique belge ne peut faire l'économie d'un débat qui risque une nouvelle fois d'attiser les querelles entre le nord flamand et le sud wallon. La Flandre a favorablement accueilli le discours royal, tandis que la Wallonie manifestait son opposition à toute mesure d'annistie pour les anciens collaborateurs.

♦ **BELGIQUE :** Selon un sondage publié par *La Libre Belgique*, la disparition brutale du roi Baudouin et l'avènement du roi Albert II figurent en deuxième position dans les événements marquants de l'année 1993. Le changement de règne vient immédiatement après la crise de l'emploi, et retient 55 % des avis de la population belge. Cette appréciation cache pourtant une disparité régionale, puisque l'événement est considéré comme marquant par 49 % des Flamands, 63 % des Wallons et 61 % des Bruxellois qui placent la mort du roi en premier plan avant le chômage (57 %). Reste à noter que la réforme des institutions est un thème qui ne fait absolument pas recette.

♦ **PORTUGAL :** En visite en Pologne, Dom Duarte, duc de Bragance n'a pu être à Lisbonne le 1^{er} février dernier, pour l'anniversaire de l'assassinat du roi Dom Carlos 1^{er} et de son fils aîné le prince Luis-Felipe en 1908. Le chef de la Maison royale de Bragance était représenté par son frère cadet, Dom Miguel, duc de Viseu, et par son chef de cabinet, le docteur Antonio de Sampaio e Mello. Sous l'impulsion du duc de Bragance, les Associations Royales des diverses villes portugaises se sont fédérées en novembre dernier et ont enfin décidé d'unir leurs forces.

♦ **NOUVELLE-ZÉLANDE :** Après son succès politique remporté en Australie où le flegme royal a impressionné l'opinion publique pourtant animée de sentiments républicains, le prince Charles a dû affronter de nouveaux incidents lors de son voyage à Auckland, en Nouvelle-Zélande. Un émigré d'origine yougoslave, Castilav Sam Bacanov, s'est précipité vers le prince de Galles avec un aérosol de déodorant pour manifester ses sentiments hostiles à la monarchie. L'agresseur est un récidiviste antiroyaliste puisqu'il avait déjà jeté du fumier sur le passage du roi Juan Carlos d'Espagne en visite en Nouvelle-Zélande, en 1986.

♦ **MALAISIE :** Un nouveau roi vient d'être élu par les neuf sultans des États de Malaisie, vendredi 4 février. Tuanhu Jaafar Abdul Rahman, Yang di-Pertuan Besar, sultan de l'État du Negeri-Sembilan a été choisi par ses pairs comme roi de la fédération, selon un système de monarchie tournante tous les cinq ans. Diplômé d'Oxford, cet ancien diplomate est âgé de 72 ans. Il succédera le 26 avril prochain à Raja Azlan Shah, neuvième souverain de Malaisie à la fonction essentiellement honorifique.

Jacques SOLÉ

Prostitution et société industrielle

● **Royaliste** : Nous nous attendions à un livre d'histoire, mais c'est plus que cela...

Jacques Solé : C'est un travail d'historien, mais je me suis fait cette fois historien du temps présent. Et j'ai pris, en effet, deux angles d'attaque. Le premier est historiographique : j'ai étudié à partir d'un certain nombre de travaux la prostitution à son tournant classique de la « Belle Époque », lorsqu'elle prend dans les pays développés une forme que nous lui connaissons encore. Le second angle, c'est un essai libre sur les changements qui ont lieu à partir des années soixante, et sur la mondialisation du phénomène.

● **Royaliste** : Quant au premier point, vous discutez le livre qu'Alain Corbin a consacré aux *Filles de Noce* (1)...

Jacques Solé : C'est un très beau livre et les vues d'Alain Corbin sont essentielles. J'ai voulu très modestement corriger son point de vue sur trois points : le système des maisons closes, la situation exacte de la prostituée et le problème de la « traite des blanches ».

Nous savons que le système des maisons closes a été théorisé par des médecins, des policiers et des moralistes français au XIX^e siècle : il s'agit alors de créer, selon l'expression consacrée, un « égout séminal » pour les prolétaires afin que la bonne société ne soit pas contaminée par ce mal social typique. Comme l'a montré Corbin, ce système se délite complètement à la fin du XIX^e, mais il continue à fonctionner, alors qu'il est devenu une coquille vide, jusqu'à la fameuse loi Marthe Richard. Pour ma part, j'ai voulu insister sur le fait que ce système a été ultra-minoritaire : la France l'a inventé, quelques pays l'ont imité, mais les pays anglo-

saxons ont refusé de participer à cette organisation de la prostitution. Même en France, les prostituées sont restées clandestines dans leur immense majorité... A mon sens, la prostitution est une réalité sociale, et non pas, ou très marginalement, un système construit par les médecins et les policiers. Ce système est une utopie, et nous percevons mal la réalité sociale parce qu'elle a été esthétisée par la littérature.

Dans son livre, Alain Corbin s'est surtout intéressé au client de la prostituée, à ses fantasmes, à ses désirs. Bien sûr, l'existence du client est centrale, mais j'insiste pour ma part sur le fait que la prostitution est une activité féminine, et qu'elle doit être surtout envisagée sous cet angle qui déplaît au moraliste : c'est une activité professionnelle, c'est un moyen de s'en tirer, c'est une stratégie de survie. Il m'a paru intéressant de suivre au XIX^e siècle, comme élément de la société industrielle, ce choix de la prostitution que certaines femmes préférèrent au statut d'ouvrière. Bien sûr, c'est un choix obligé, mais c'est aussi une activité temporaire, ce qu'on oublie trop souvent. Toutes les anciennes prostituées ne sont pas devenues, loin s'en faut, tenancières de maisons closes !

● **Royaliste** : On a beaucoup parlé de la « traite des blanches » au début du siècle. Quelle est, sur ce point, la réalité historique ?

Jacques Solé : Il y a eu en effet une véritable panique à ce sujet, une hystérie collective qu'on n'imagine pas aujourd'hui : entre 1910 et 1916, tout New York est persuadé qu'une jeune fille court le plus grand risque en sortant sans être accompagnée. Il y a eu à ce sujet d'innombrables réunions, bien des congrès, et de nombreuses associations ont organisé des actions sur ce thème, relayant ainsi les anciennes

sociétés de moralité qui s'étaient occupées de la prostitution au XIX^e siècle.

Alain Corbin a très justement dégonflé le mythe de la traite des blanches, mais il me semble qu'il est passé à côté de la réalité très intéressante que recouvre cette agitation. Ce qui se comprend, car le livre de Corbin porte sur la France, alors que notre pays est seulement traversé par les réseaux internationaux. De fait, il y a vers 1900 une internationalisation réelle de la prostitution, qui est dans la nature des choses : s'il est vrai que la prostitution est avant tout un phénomène social, qui accompagne le développement économique et ses métamorphoses, il est logique que la prostitution s'internationalise au moment où l'on assiste à de grandes migrations vers l'Australie et les Améri-

ques. J'ajoute que la prostitution, qui était auparavant une affaire de femmes, est captée par le crime organisé à la fin du XIX^e siècle : cette criminalisation résulte d'une répression accrue qui est liée à la volonté de venir en aide aux prostituées. Avec les meilleurs intentions du monde, les moralistes et les féministes ont détaché les prostituées de leur environnement social populaire : isolées, marginalisées, elles ont été involontairement poussées dans les bras des souteneurs. C'est ainsi que, vers 1900, la prostitution féminine devient une affaire d'hommes ce qui est assez nouveau dans l'histoire de l'Occident.

Ces évolutions se sont poursuivies jusque dans les années cinquante, avec, partout, cette ambiguïté de l'effort moralisateur, qui accable la prostituée que l'on voudrait sauver.

● **Royaliste** : Comment analysez-vous la loi Marthe Richard ?

Jacques Solé : Cette loi correspond à un profond mouvement antérieur d'activistes sociaux, souvent chrétiens, qui a été plus ou moins soutenu par les partis de gauche. Déjà, à Grenoble, en 1930, les maisons closes avaient été supprimées par la municipalité. Il ne s'agit donc pas d'un coup de tête d'une femme qui aurait décidé de supprimer les bordels, comme on le dit parfois.

● **Royaliste** : Depuis cette loi, comment les choses ont-elles évolué ?

Jacques Solé : En France, le phénomène le plus original, aujourd'hui oublié, c'est que la prostitution a été pour la première fois dans son histoire à la première page des journaux dans les années soixante-dix. On ne se souvient plus guère que la révolte des prostituées lyonnaises de 1975 a abouti à la nomination d'un expert qui a publié un remarquable rapport - soigneusement mis par le président Giscard d'Estaing dans un tiroir dont il n'est jamais sorti. On a oublié que la prostitution occupait une place de premier plan dans la rubrique sociale des grands journaux de cette époque. Et puis, en 1980, il y a eu l'affaire des prostituées de Grenoble qui, souvenez-vous, avaient porté plainte contre leurs souteneurs. Ce qui a donné lieu à un procès retentissant, au cours duquel les prostituées ont dénoncé les violences et les tortures dont elles étaient victimes. Là encore, on n'imagine pas le climat passionnel qui a entouré cette affaire, qui est inséparable de l'agitation entretenue par le mouvement féministe : c'est en 1976, en préface à *La Dérobade* (2), que Benoîte Groult écrit « Nous sommes toutes des prostituées quelque part ». Le Planning

(2) Jeanne Cordelier et « Martine Laroche » - « La Dérobade », préface de Benoîte Groult - Hachette - 1976.

familial s'est quant à lui beaucoup mobilisé en faveur des prostituées.

● **Royaliste** : Quelles ont été les causes profondes de la révolte ?

Jacques Solé : On n'a pas assez souligné, notamment dans la révolte de Lyon, le rôle majeur joué par la fiscalisation de la prostitution. Avant 1970, il n'y a aucune indication, à ma connaissance, d'un rapport entre le fisc et la prostitution, alors que c'est la grande affaire des années soixante-dix : c'est autour de M. Giscard d'Estaing, alors ministre des Finances, qu'a surgi l'idée d'imposer les prostituées, au forfait, sur des sommes qu'elles reversent en partie à leur proxénète. Or c'est bien le langage antifiscal qui est utilisé au cours de la révolte de 1975.

● **Royaliste** : Qu'en est-il de la prostitution en France aujourd'hui ?

Jacques Solé : Le couple prostituée-souteneur continue à exister, mais les formes d'activité évoluent : le trottoir tend à s'estomper, le travail en studio se maintient, mais des formes nouvelles apparaissent (sauna, salon de massage, petites annonces, Minitel). La prostitution a toujours été multiforme, généralement clandestine, mais elle est devenue encore plus difficile à cerner. Quant au débat sur la prostitution, j'observe qu'il existe toujours des abolitionnistes qui veulent supprimer un « mal social ». Mais cette sexualité vénale est-elle cet enfer décrit avec complaisance par la télévision ? Et qu'a fait la gauche depuis 1981 ? Au début, il y a eu des réunions, et puis le silence est tombé sur cette question, alors qu'il y a eu un grand élan vertueux en ce qui concerne la question du harcèlement sexuel : il semble que la gauche, qui avait proclamé pendant des décennies sa solidarité avec la prostituée au grand cœur, et qui n'a rien fait en dix ans pour lui venir en

aide, s'est rachetée une conduite, in fine, en votant une loi sur le harcèlement sexuel. Or ce harcèlement, répréhensible, est peu de chose au regard de l'incitation à l'amour vénal et de son exploitation dans notre société.

● **Royaliste** : La question de la mondialisation ne se pose-t-elle pas avec plus d'acuité que jamais ?

Jacques Solé : La question est effectivement à l'ordre du jour, et elle a connu des transformations récentes depuis une vingtaine d'années. Première remarque : la prolifération de la prostitution et sa variété selon les cultures et les niveaux de développement. Nous savons que les gens du Nord viennent au Sud, où se pratique une prostitution de survie, de même que dans les pays de l'Est. D'autre part, comment ne pas mettre en rapport le phénomène de tourisme sexuel, qui est en plein développement dans les années soixante-dix, avec l'apparition du Sida au début des années quatre-vingt ? La prostitution n'est pas seule en cause, dans cette nouvelle pandémie, mais il y a certainement corrélation entre cette activité et le développement de la maladie. Par ailleurs, policiers et magistrats confirment l'importance prise par la prostitution masculine.

Ce développement de nouvelles formes de prostitution et d'une nouvelle épidémie pose à nouveau le problème du contrôle sanitaire, qui a fait ressurgir le serpent de mer des maisons closes. Mais il est vrai que la liberté totale n'est pas possible, qu'un contrôle sanitaire est nécessaire avec l'accord des intéressé(e)s. Dans l'ensemble, la prostitution reste une activité intégrée à notre société, et suit son évolution. Entre l'hyper-exploitation médiatique et la politique de l'autruche, il y a place pour une attention réelle au problème social que pose la prostitution.

Propos recueillis par
B. LA RICHARDAIS

Jacques Solé

L'âge d'or de la prostitution, de 1870 à nos jours

668 pages - Edition Plon - 1993 - prix franco 200 F.

(1) Alain Corbin - « Les Filles de Noce » - Ed. Aubier - 1978. (Réédité en 1982, coll. Champs, Ed. Flammarion).

Dégonflés

Hugues Dewavrin, qui a passé l'âge d'être jeune giscardien, ironise non sans regrets sur les loupés des « quadrans », cette génération politique qui, il y a peu, jurait qu'elle allait tout casser, mais qui, depuis, s'est bien rangée.

Dans son petit pamphlet (1), il énumère les actes manqués des quadragénaires néo-réno-libéraux : incapacité à tuer le père (Chirac ou Giscard, c'est selon) ; action limitée aux petites phrases pour le Journal Télévisé de TFI ou à une tribune dans *Libé* ; impuissance à concevoir un projet politique cohérent qui puisse donner consistance à leur ambition.

Les Noir, Léotard et autres Baudis ont, en fait, été piégés par un système où il s'avère impossible d'agir en dehors des partis (ce qu'a bien senti Philippe Séguin), où l'illusion médiatique gonfle et dégonfle les baudruches politiques au gré des modes et où l'élection présidentielle constitue le but ultime et commun de tout engagement politique (d'où l'inéluctable rivalité entre les hommes).

Que ce soit sur l'Europe, pour s'opposer au Front National ou rénover la vie politique, tout a fini en eau de boudin. Les rares idées lancées à la va-vite, comme la réforme du financement des partis ou la place des femmes en politique, ont été rapidement récupérées par une gauche en mal d'originalité. Il ne restait plus à l'habile Balladur qu'à faire miroiter les portefeuilles pour que ce petit monde rentre dans le rang. Quel âge auront donc nos quadrans quand l'Édouard cédera la place ?

Décidément, il y a de quoi être dépité par ce grand soufflé vite retombé et on comprend le ton acerbe de notre quadratologue. Au fait, cher Monsieur Dewavrin, resterez-vous vraiment plus sensible au vent du changement qu'à l'odeur de la soupe ?

Christian MORY

(1) Hugues Dewavrin - « Génération Bidon » - J.-C. Lattès - Collection Convictions - Prix franco 147 F.

A l'écart du spectaculaire et du convenu, les enquêtes menées sous la direction de Pierre Bourdieu aboutissent à un acte d'accusation. De qui ?

Des responsables politiques, toutes tendances confondues. De la classe dirigeante, dans sa variété et ses contradictions. C'est à ces quelques milliers de personnes que la somme des enquêtes dirigées par Pierre Bourdieu est destinée (1). Ils ne l'ont pas lue, me direz-vous. Et eux-mêmes avancent les excuses sempiternelles : c'est trop gros, ils n'ont pas le temps... C'était peut-être vrai il y a un an, à cause des législatives. Mais qu'on n'aille pas me dire que les élections européennes mobilisent les énergies à ce point. D'où ce rappel, juste un an après sa publication, d'un livre qui devrait être sur les tables de chevet de tous les ministres - et d'abord du Premier.

Hélas, hélas, comme leurs homologues de la gauche, ces hommes pressés n'ont que cinq sources d'information : les sondages (tous les jours et en détail), les journaux télévisés (par bribes), des extraits de la presse, des notes sur quelques livres dont on parle (genre Alain Minc, vous voyez...), des fiches sur des rapports qui sont souvent faits à partir d'autres rapports. Donc rien de direct, et rien de vécu.

Un des avantages du livre de Bourdieu (qui peut être lu de multiples manières, et toujours avec profit), c'est qu'il donne au milieu dirigeant l'occasion rare de vivre un moment « dans les conditions du direct » comme on dit à la télé, puisque les entretiens sont retranscrits tels qu'ils se sont déroulés - le langage de chacun étant scrupuleusement respecté. Donc, si nos éminences politiques cessaient de croire et de faire croire qu'elles connais-

sent la réalité et qu'elles savent ce qu'elles font, les neuf cents pages du Bourdieu pourraient leur apporter au moins trois révélations :

1° La réalité sociale, ce n'est pas seulement Vaulx-en-Velin et les Sans Domicile Fixe - ou plutôt, la banlieue et les SDF ne sont pas tels que les montrent la télévision qui met en scène les scénarios qu'elle a décidé de tourner avant d'arriver sur

employée de la poste, de travailleurs immigrés, d'un jeune colleur d'affiches du Front national...

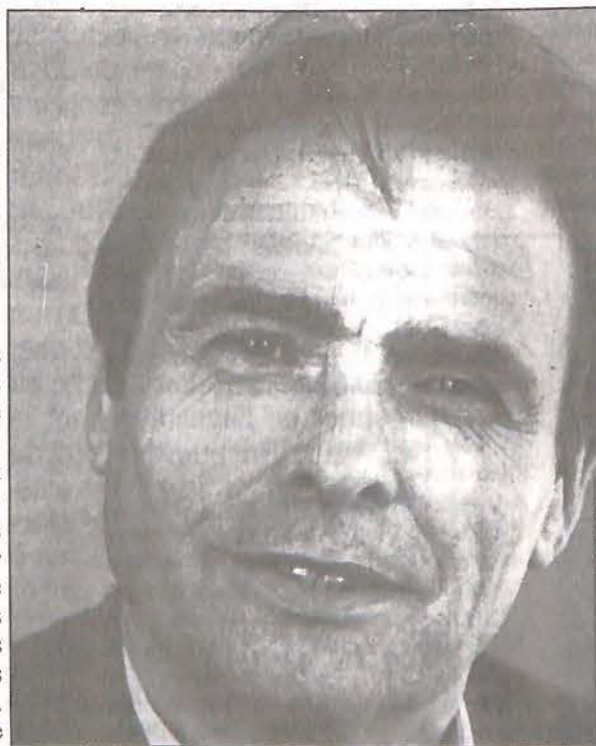
3° La lucidité des gens interrogés, quant à la société qui les entoure. Dans la classe dirigeante, deux maximes permettent à leurs représentants de garder une solide assurance : la première, c'est qu'il ne faut pas dire aux gens des choses qu'ils ne peuvent pas comprendre (souvent, ce sont des « choses » vraies) ; la seconde, c'est que les gens oublient très vite ce qui, dans une réforme ou dans un comportement politique, aura pu les choquer. Le livre de Bourdieu, illustré par l'actualité sociale, devrait dissiper ce préjugé qui résulte d'un souverain mépris pour « les gens ».

Mais qu'on ne croie pas que *La Misère du Monde* se réduise à un vaste constat sociologique, à tous égards désespérant. Nous savons que les milieux dirigeants fuient leurs responsabilités en invoquant avec humilité leur faible marge de manoeuvre (méthode Rocard), en appelant les sacrifiés au sacrifice (méthode Balladur) et en exposant (tous ensemble) la rigueur des logiques économiques et la complexité du social. A ce sociologisme minable, un vrai sociologue répond en soulignant les causes majeures de la misère sociale : la démission de

l'État, l'ignorance des élites, leur refus de décider. D'où l'urgence de l'action politique - tels sont les deux derniers mots du livre - comme principe de justice et moyen de la liberté. Il ne suffit pas de souscrire à la requête. Mais qui voudra s'engager ?

Sylvie FERNOY

(1) Pierre Bourdieu (sous la direction de) - « La Misère du Monde » - Le Seuil, 1993 - prix franco 180 F.



La laïcité au défi

Il n'est pas si aisé de définir cette belle laïcité, dont on fait pourtant si grand cas dans les discours et les gloses. A l'origine, il ne fait pas de doute que le mot s'entend en un sens purement réactif, ce qu'atteste Littré : « *Laïque : qui n'est ni ecclésiastique ni religieux* ». Tous les combats du début de la III^e République ont précisément tendu à réduire au maximum l'emprise ecclésiastique sur la société, au profit du non religieux qui se voulait rationaliste et positiviste. Un Jules Ferry s'inscrit tout à fait dans ce cadre, en menant d'une même énergie une entreprise anticongréganiste et un projet d'école publique fondé sur une idée sous-jacente de moralité publique. Combes, avec plus de hargne, voudra achever la tâche mais le résultat final qui sera la loi de séparation n'est en rien son oeuvre et correspond, en dépit de certaines apparences, à une tentative authentique de pacification nationale. Mais il faudra attendre longtemps encore pour que de principe politique la laïcité devienne vertu civique, et même spirituelle et que de réaction d'exclusion elle se mue en ouverture à l'autre.

En effet, principe politique elle est devenue par la volonté de Briand et de Jaurès. La hargne a encore du bon temps devant elle, mais elle se heurte désormais à une séparation des domaines qui rend possible la liberté de chacun. C'est la voie française, qui est originale par rapport au reste de l'Europe qui restera marquée par les pratiques concordataires (pays catholique) et même par la notion de religion nationale (Angleterre, pays scandinaves). Cette voie singulière s'explique par la rupture révolutionnaire et la violence des rapports entre « les deux France ». Mais elle dessine, paradoxalement pour les protagonistes, un chemin de conciliation, en inscrivant dans la loi, un principe pour arbitrer la querelle. Et ce principe est lui-même porteur d'une invitation à concevoir autrement les rapports sociaux, dès lors que la laïcité est désormais la neutralité de l'État, qui est en même temps garant de la liberté des cultes et de la liberté d'expression. Encore faut-il que le parti républicain consente à prendre ses distances avec ses origines antireligieuses et que le parti cléricale consente autant d'efforts pour admettre tous les autres partenaires au sein de la nation. Le gouvernement Herriot en 1924 mettra un peu à mal une dynamique de réconciliation que l'Union sacrée de la Grande Guerre avait initiée. Mais le Front populaire ne correspond nullement à un accès de fièvre antireligieuse, et il faut compter désormais au sein même de la gauche avec une tendance à une laïcité d'ouverture, qui aboutira sous la IV^e République et le gouvernement socialiste de Guy Mollet à une tentative de nouveau concordat avec le Vatican. Cette tentative n'aboutira qu'à cause de la remise en cause du statut particulier de l'Alsace-Lorraine.

Elle était significative du chemin accompli depuis 1905, sur tous les plans et dans les domaines les plus litigieux, comme celui d'un statut légal des congrégations et celui d'une association de l'enseignement catholique à l'État qui pourrait désormais le subventionner. La loi Debré sur l'enseignement privé sous contrat est déjà contenue dans le projet concordataire de Guy Mollet ! Trois ans plus tard, ce dernier ne reconnaîtra plus son enfant dans cette loi qui mobilise une gauche unanime (il faut bien se refaire en force contre le raz de marée gaulliste), mais il a été l'initiateur. Et lorsque vingt ans plus tard, la gauche sera enfin revenue aux affaires, il apparaîtra que la création d'un grand service public unifié annoncé par le programme du candidat François Mitterrand se heurte - du moins dans sa forme la plus brutale, celle défendue par le lobby laïque dur - non seulement au refus de l'opinion française mais encore à une intime réticence de la gauche elle-même.

Sur le sujet, j'ai reçu le témoignage personnel d'Alain Savary qui m'a assuré qu'il n'avait jamais été question dans son esprit de procéder à la nationalisation du privé réclamée par le CNAL. Le premier projet qui fut esquissé, aussi bien à l'Élysée que rue de Grenelle, consistait, bien au contraire, dans une véritable révolution du service public à l'intérieur duquel aurait été généralisée la notion de « caractère propre » de la loi Debré. De quoi faire hurler les plus intégristes des laïques de la vieille tradition républicaine. L'idée était, en effet, de dépasser la

conception laïque de stricte neutralité - voire d'inspiration positiviste - pour concevoir une laïcité d'ouverture et de confrontation. Ce premier projet fut d'ailleurs abandonné, parce qu'il effrayait décidément trop de gens au profit d'un autre, moins ambitieux, et qui n'échoua d'ailleurs que de justesse ; non à cause du refus de l'enseignement catholique mais de la volonté des durs de la laïcité, qui par des amendements de dernière minute, qualifiés de sclérats par la rue de Grenelle, en rendirent impossible la réalisation.

Depuis lors, le débat s'est quelque peu enlisé, mais les questions qui furent alors posées n'ont rien perdu de leur tranchant, et il faudra bien les réexaminer dans un climat plus serein. C'est pourquoi, j'ai accueilli la publication de l'ouvrage de Guy Coq « *Démocratie, Religion, Éducation* » comme le brin d'olivier de la colombe en pleine glaciation idéologique. Ce collaborateur de la revue *Esprit* est lui-même professeur de lycée en banlieue parisienne. Sa réflexion sur notre système scolaire a le double avantage d'avoir été mûrie sur le terrain et de bénéficier d'un éclairage philosophique qui le sauve des mornes horizons des revendications catégorielles. Car ce qui l'intéresse dans la notion de laïcité, c'est sa pertinence actuelle eu égard à la logique de la démocratie et aux défis de la confrontation culturelle. Tous ceux que le sujet passionne en dehors des préjugés partisans, doivent lire d'urgence ce livre de bonne foi, dont toutes les vues sont éclairantes parce qu'il sait demeurer en même temps ambitieux et modeste. Ambitieux, parce qu'aucune raison d'opportunité ne l'empêche de penser « où ça fait mal ». Modeste, parce qu'il sait, qu'en matière d'éducation et de pédagogie, il n'y a que l'effort patient d'éveil à la liberté, à la culture, à la morale, qui compte.

Pour cette fois, je me contenterai de ne retenir qu'un des thèmes du livre, parce qu'il est sans doute le plus urgent et d'ordinaire le plus mal formulé. De plus, il rejoint mon bref aperçu historique et spéculatif. La laïcité telle qu'elle est sortie des luttes du siècle dernier et de ce siècle ne saurait révéler une nouvelle potentialité que si elle est en mesure de se reformuler en dehors de la « synthèse défaite » de la III^e République.

La laïcité des hussards noirs n'a plus cours. Reste la laïcité-neutralité, la laïcité ouverte à tous. Mais cette laïcité là en se résignant à être « laïcité silence » sur les difficultés du fond de la société pourrait bien déboucher sur l'impuissance. La laïcité-abstention « *n'assume pas les vraies responsabilités dans l'initiation de la personne aux enjeux de la morale, à ceux de la citoyenneté et du politique, à ceux enfin du symbolique* ». Courageusement, Guy Coq plaide pour une laïcité de confrontation sous l'autorité d'un pédagogue qui ose aller jusqu'où c'est possible, en respectant les convictions de tous. Mais c'est une véritable révolution ! On l'a bien vu au moment de la querelle des foulards, lorsque fut assené que le propre de la laïcité consistait dans l'abandon résolu des différences aux portes de l'école. Sa fonction n'était-elle pas d'offrir à tous le cadre institutionnel et culturel unique de la nation ? Pour reprendre la terminologie de John Rawls, l'école publique devait imposer à tous ses élèves, un voile d'ignorance sur leurs origines, comme condition d'égal accès à la culture, avec cet avantage non négligeable d'obliger au respect des convictions privées.

Mais est-ce possible et même souhaitable dans une société qui exige que ses citoyens soient aptes à assumer leurs responsabilités et la gestion de leurs différences ? N'est-il pas paradoxal que le lieu de la connaissance se définisse d'abord par un pacte d'ignorance ? J'ajoute que de ce point de vue, et contrairement aux préjugés les mieux enracinés, l'école catholique - de par une expérience mondiale - se trouve souvent mieux armée pour cette confrontation des différences, même si pour des raisons d'implantation, en France son expérience est plus limitée. Mais justement le nouveau régime scolaire qui est une des conquêtes essentielles de la V^e République, devrait provoquer à une saine confrontation public et privé. Ce serait pour la laïcité, une chance de réactualisation.

Gérard LECLERC

Guy Coq - « Démocratie, Religion, Éducation » - Ed. Mame - prix franco : 113 F.

Grand Lecteur.



Mayotte la Française

L'histoire d'un sauvetage inespéré ou le triomphe de l'espoir et de la volonté sur la raison d'État.

« *I était une fois une petite île de l'Océan Indien qui vivait sous le drapeau de la France depuis 150 ans* ». Cette phrase introductive de « *Mayotte la Française* » le beau livre que Pierre Pujo consacre à cette collectivité et à ses habitants accrochés becs et ongles à leur citoyenneté française a comme un goût de déjà-vu, à ceci près que les amateurs du sens de l'histoire en seront - provisoirement ? - pour leurs frais. A Mayotte la loi française s'applique, l'île se développe rapidement non sans soulever un certain nombre de problèmes liés à un milieu naturel particulièrement fragile. Tout cela n'a tenu qu'à un fil extrêmement ténu qui ne s'est jamais rompu.

Alors que par le traité de Paris de 1815 la France était dépouillée, hors l'île Bourbon, de ses possessions de l'océan Indien, elle saisit l'opportunité de rééquilibrer ses positions stratégiques dans la région en acceptant l'offre que lui faisait le Sultan Andriantsouli de lui céder Mayotte qui de ce fait est un territoire de pleine souveraineté française vivant en paix depuis plus de 150 ans et l'on rappellera qu'une des fameuses ordonnances de Louis-Philippe relative à l'île fut l'abolition de l'esclavage.

Au Nord de Mayotte, trois îles : Anjouan, Mohéli, la Grande Comore. Elles deviennent colonie française seulement en 1912 et ce n'est qu'en 1946 pour des raisons administratives qu'apparaît un « territoire des Comores » liant les quatre îles dont l'histoire, avant la présence française, n'est qu'une suite de pillages et de massacres. Elles portaient alors le nom d'« Archipel des Sultans batailleurs ».

La paix régnait donc dans la région sinon la prospérité. Je me souviens avoir parcouru l'archipel

pour la première fois en 1964 ; le bonheur du touriste sans bagage et surtout sans exigence ! Sous le regard d'une administration aussi débonnaire que réduite, une personnalité locale richissime s'affirmait. Sorte de potentat fondamentalement cupide et sans scrupule Ahmed Abdallah se mit à rêver à l'indépendance pour l'archipel. 1974 arrive, Giscard d'Estaing affronte Mitterrand, la lutte est serrée, toutes les voix vont compter. Comme le rappelle Mitterrand dans « *La Paille et le Grain* » Giscard reçoit fastueusement Abdallah, lui propose l'indépendance y compris Mayotte, en

la France à l'ONU, celle là avait bien d'autres soucis pour s'embarasser d'une « affaire aussi dérisoire ». Rien ne fut épargné à nos compatriotes, les brimades les plus révoltantes furent leur lot des années durant. A ce jeu sinistre se distinguèrent particulièrement le mirobolant Stirn pour la droite, le glacial et méprisant Emmanuelli pour la gauche, secondés en particulier par quelques journalistes du *Monde* et les éditoriaux de M. Chevrillon du *Point*, tout cela au nom du « réalisme ». Pour le ridicule on peut citer Claude Guillaumat de France Inter déclinant au micro les raisons qui militaient pour le largage par la France de cette île du... Pacifique.

Rien n'y fit. On ne dépouille pas aussi facilement que cela de leur identité nationale 50 000 Français, fussent-ils noirs, musulmans et isolés au nord du détroit de Mozambique. Ils imposèrent le respect de leur volonté avant tout par leur propre combat quotidien et unanime, aidés par de rares personnalités telles Pierre Messmer pour la droite ou Marcel Champeix président du Groupe socialiste au Sénat, pour la gauche, et bien évidemment, Pierre Pujo. L'héritier putatif de Maurras tire-t-il la couverture trop à lui dans la relation des événements ? Je ne lui chercherai pas querelle là-dessus, il a conduit un combat honorable avec opiniâtreté, une grande intelligence de la question et avec les moyens qui étaient les siens ; ni déterminante sans doute, ni négligeable son action a été incontestablement efficace.

Alors quel avenir ? En 1976 - 18 ans déjà - j'allais à Mayotte (1) pour *Royaliste*. J'y retournerai dans quelques semaines et nous tenterons alors de rassembler les éléments pour répondre à cette question.

Michel FONTAURELLE

Pierre Pujo - « *Mayotte la Française* » - France Empire - prix franco 130 F.

(1) *Royaliste* n° 279.



échange des voix des Comoriens. Élu, ce démocrate scrupuleux s'installe à l'Élysée (le Président Poher ayant cependant été informé de cette forfaiture) il convient maintenant d'exécuter la seconde partie du contrat ; le combat pour Mayotte française commence, combat initié par les Mahorais eux-mêmes qui, pour rien au monde, ne veulent s'intégrer à une ubuesque république islamiste des Comores mise en coupe réglée par Abdallah et sa parentèle.

L'affaire semblait convenue d'avance, en effet, comme le déclarait avec sa morgue de grand seigneur de Guiringaud représentant de

3615 ROYAUTE

Ce service minitel qui a maintenant plus de huit mois d'existence est entièrement consacré à la « *promotion de tous les organes royalistes* » comme l'indique sa charte fondatrice. Et de fait, l'on y trouve pêle-mêle les renseignements de tous ordres concernant toute la nébuleuse royaliste sans aucune discrimination : adresses, réunions, livres, etc.

A signaler également un service questions/réponses plus particulièrement axé sur les questions historiques, une généalogie des rois de France, des sondages réguliers auprès des utilisateurs et de nombreuses autres rubriques.

L'animateur de 3615 ROYAUTE, Jacques-Henri Auclair est un infatigable promoteur des moyens modernes de communication mis au service du royalisme, puisqu'il vient de lancer dans la foulée deux services téléphoniques : l'un consacré à l'actualité royaliste (36.68.17.94) et l'autre au bottin royaliste (36.70.17.94).

ÉPINGLETTES

NOUVEAU

Nous proposons de différents modèles d'épinglettes (pin's) vendues au prix de 35 F pièce (franco de port).

- Buste de Louis XVI (vieux or ou vieux argent) - 23 mm de haut
- Buste de Marie-Antoinette (vieux or ou vieux argent) - 23 mm de haut

- Fleur de lys (vieux or ou argentée) - 17 mm de haut
- Double cœur vendéen (vieux or ou doré ou argenté) - 24 mm de haut.

- Armoiries de Jeanne d'Arc (email or et argent sur fond bleu) - 16 mm de haut.

- Blason de France (trois fleurs de lys or sur fond email bleu) - 10 mm de haut.

- Grandes armes de France (email or et bleu sur fond blanc) - 18 mm de haut.

- Armes de France avec devise Montjoye St Denis (email bleu et or sur fond blanc) - 12 mm de haut.

- Insigne de l'association des Amis de la Maison de France (fleur de lys dorée sur hexagone bleu) - 20 mm de haut.

CONGRES

Le congrès des adhérents de la NAR aura lieu à Paris les 19 et 20 mars prochains. Il sera principalement consacré cette année à deux thèmes de travail : « *L'aménagement du territoire* » et « *la défense nationale* ».

Rappelons à nos lecteurs que la participation au congrès est strictement réservée à nos adhérents... et qu'il n'est pas trop tard pour adhérer à la NAR ! Demandez nous le formulaire de demande d'adhésion.

PHOTOS

Sont disponibles en portrait : le comte de Paris, la comtesse de Paris, le comte de Clermont, le duc de Vendôme.

Sont disponibles en groupe : le comte de Paris entouré de ses deux petit-fils, Jean et Eudes (Amboise, septembre 1987), le comte de Paris avec le comte de Clermont (Chantilly, septembre 1990), le comte et la comtesse de Paris (Dreux, juillet 1992).

Ces photos existent en trois formats (sauf le groupe avec Jean et Eudes qui n'existe qu'en 13x18).
Tarif franco :
format 10x15 : 16 F
format 13x18 : 30 F
format 20x30 : 58 F.

DOSSIERS

Regroupant par thème des articles parus dans « *Royaliste* », nous avons édité des petits dossiers fort utiles pour les propagandistes. Déjà parus : « *Royalisme, royalistes et royauté* », « *Immigration et citoyenneté* », « *Éducation* », « *Écologie* » et « *Corse* ». Chaque dossier au format 21x29,7 cm comporte une vingtaine de pages et est vendu au prix de 14 F franco.

Parallèlement nous avons publié une brochure « *La N.A.R. en textes* » rassemblant tous les textes votés par les congrès de la N.A.R. de 1982 à 1991. C'est un outil indispensable pour mieux comprendre notre mouvement et ses choix politiques. Brochure de 20 p. qui comporte un calendrier des différents congrès et une table des sujets traités par mots clés. Tarif (prix franco) : 1 ex. 14 F - 5 ex. 54 F - 10 ex. 68 F.

MERCREDIS DE LA N.A.R.

A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1er, 4ème étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain. La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre et gratuite), elle s'achève vers 21 h 45. Un buffet chaud est alors servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du buffet 25 F).

● Mercredi 23 février - pas de réunion en raison des vacances scolaires.

● Mercredi 2 mars - Comploter professionnel depuis l'âge de 15 ans, emprisonné par tous les régimes, ayant navigué de l'Action française à l'OAS en passant par la Cagoule et une multitude d'officines politiques, souvent mythomane, le personnage du « *Mystérieux Docteur Martin* » est cependant attachant. Pierre PÉAN, après une enquête serrée auprès des derniers témoins de cette épopée et une plongée dans les archives, nous en

donne une copieuse biographie qui couvre trois quarts de siècle de la vie politique française.

● Mercredi 9 mars - Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences sociales et historien du catholicisme, Émile POULAT a publié voici quelques années un ouvrage majeur sur la laïcité. Très régulièrement, et tout récemment encore à l'occasion du récent conflit sur la question scolaire, la question de la laïcité resurgit. Émile Poulat exposera « *la nature et les enjeux de la laïcité française* »... qui n'ont pas fini d'alimenter le débat.

INVITATIONS POUR LES MERCREDIS DE LA NAR

Pour recevoir régulièrement les invitations pour nos réunions des « *mercredis de la N.A.R.* », faites-nous en la demande.

Pour des raisons d'économie nous n'envoyons le programme qu'aux personnes l'ayant demandé explicitement

ABONNEMENTS INVENDUS

Souscrivez à un « *abonnement-invendus* ». Vous recevrez tous les quinze jours cinq ou dix exemplaires du numéro précédent de *Royaliste* pour les diffuser autour de vous et faire ainsi connaître notre journal.

Tarif pour six mois : pour 5 ex. : 84 F - pour 10 ex. : 163 F.

ANTIENS NUMEROS

Nous proposons des anciens numéros de « *Royaliste* », par année complète, au prix franco de 300 F. Sont disponibles toutes les années de 1977 à 1993, à l'exception de 1979.

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

.....

.....

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« *Royaliste* », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Le livre de
la princesse Chantal
de France

Princesse
et
citoyenne

CHANTAL
de FRANCE



Princesse
et Citoyenne

Bousculant les préjugés, la princesse Chantal de France porte ici un regard empreint de simplicité sur son pays en orie, sur l'Europe de l'après-communisme, sur la misère, la violence économique et sur toutes les contradictions de l'époque. Elle esquisse un projet de société et montre la possible synthèse entre tradition et modernité.

BON DE COMMANDE

Nom/Prénom :

Adresse :

Code/Ville :

commande ex. de « *Princesse et Citoyenne* » au prix de 140 F (prix franco) et joins le règlement à l'ordre de « *Royaliste* », 17 rue des Petits-Champs 75001 Paris.

De Sarajevo à Lillehammer

Pascal a raison de dire que la guerre civile est le plus grand des maux. On s'y égorge en famille, entre amis de la veille, d'autant plus cruellement qu'on se connaît bien. Et dans l'anarchie qu'elle engendre, la prime va aux esprits pervers, aux pires salauds. Ainsi, les horreurs libanaises se reproduisent en Yougoslavie, sans qu'il y ait de pratique différente selon les sociétés, les religions, les milices : les lois de la guerre ne valent que pour les armées régulières.

Ceci n'atténue en rien l'horreur du moment, ni le malaise qu'on éprouve à regarder sans rien faire les images de douleur et de mort qui nous parviennent. Tel fut le cas lorsqu'un obus explosa sur un marché de Sarajevo, le 5 février. Et le malaise fut avivé de jour en jour par des médias soulignant la lâcheté de l'Occident, donc la nôtre, la nécessité du repentir, l'urgence de l'action sous forme de « frappes aériennes des batteries serbes » qui impliquent, sans que cela soit dit clairement, le sacrifice de nombreux soldats de l'ONU. Exhortation morale, langage quasi religieux des télé-journalistes, déclarations solennelles des intellectuels mobilisés pour la défense de Sarajevo, nouvelles images. Nous voici requis pour une nouvelle croisade.

MARCHE

Bien. La requête paraît d'autant mieux fondée que tout le monde en France souhaite la levée du siège de Sarajevo et la fin de la guerre civile yougoslave. Ce n'est pas cet enjeu effectif qui doit être remis en question, mais la nature de l'engagement des gens de médias (1) dans le conflit yougoslave, l'étrange bonne conscience des donneurs de leçons. Ceci pour quatre motifs :

- les médias justifient leur fonction sociale par l'information impartiale qu'ils présentent sous forme d'images

et de « dossiers ». Pourtant, face à la tragédie yougoslave, nous assistons à une pression explicite sur les citoyens et sur les autorités politiques. Il y a là un double langage ;

- l'information qui fonde l'engagement médiatique est inévitablement partielle puisque le propre de la télévision est de montrer des images. Il y a beaucoup d'images de Sarajevo. Il y a très peu d'images de Mostar, où les Musulmans sont assiégés par des milices croates. La mobilisation se fait



pour Sarajevo. Pas pour Mostar. Ce n'est qu'un exemple de cette information engagée qui donne une impression fautive du conflit : le « silence » de Sarajevo après l'ultimatum de l'OTAN, ne signifie pas que la paix soit revenue en Bosnie ;

- cet engagement d'apparence si vertueuse est d'autant plus troublant qu'il est à l'éclipse. Huit jours après la tuerie de Sarajevo, la télévision nous invitait à regarder la joyeuse ouverture des jeux de Lillehammer. On nous expliquera que c'est la loi de l'information, après nous avoir assuré qu'on avait la Bosnie au cœur. Ce qui signifie que l'on raisonne en termes de parts de marché : marché de la compassion, marché de la distraction, c'est encore et toujours de l'émotion. Dès lors, qu'on cesse de nous faire la morale ;

- s'engager signifie qu'on prend ses responsabilités. Or les gens de médias

cultivent l'engagement dans l'irresponsabilité : ils ne prennent pas de risques, ils parlent généralement sans savoir, ils se moquent des conséquences. Au contraire, les hommes politiques que ces messieurs sermonnent si facilement ont à répondre devant les citoyens de leurs erreurs et de leurs fautes. Quant aux militaires qu'on voudrait lancer à l'assaut des batteries de Radovan Karadjic, ils risquent leur peau.

QUE FAIRE ?

J' écris cela au moment où les gens de médias se flattent d'avoir provoqué l'ultimatum aux assiégeants de Sarajevo. J'espère qu'ils se trompent, et que MM. Mitterrand et Juppé ont arrêté leur décision ensemble et sans égards pour la campagne médiatique. J'ajoute que la bonne conscience déversée au journal de 20 heures et dans quelques tribunes libres n'a pas retardé d'une seconde la progression de l'idéologie ethnisante, y compris en France, et je crains qu'elle ne l'ait favorisée : en diabolisant le peuple serbe dans son ensemble, en déclarant une fois pour toutes que les autres Slaves du Sud sont des victimes innocentes, on adhère à la vision puriste qu'on dénonce par ailleurs. Il faudrait tout de même comprendre que la tragédie yougoslave est en tous points différente de la guerre civile espagnole. Et s'apercevoir, de surcroît, que l'engagement d'un André Malraux était à l'opposé du tourisme médiatisé qui, comme le souligne une note récente de l'ONU, ne fait que retarder l'acheminement de l'aide humanitaire.

Qu'on cesse de confondre la gesticulation médiatique et l'engagement de ceux qui, venus sur le terrain, y demeurent pour soulager les souffrances. Et qu'on refuse de se laisser intimider par quelques moralisateurs pour rechercher, avec tous les Slaves du Sud, les solutions politiques de la paix dans les Balkans.

Bertrand RENOUVIN

(1) Vedettes des journaux télévisés et leurs intellectuels de référence, qui sont très différents, dans leur travail et leur mode d'intervention, des journalistes et des chercheurs. Les articles sérieux et les publications savantes ne sont guère pris en compte par les médias. Il y a deux systèmes d'information, qui ne communiquent presque pas...